



**APPEL A PROJET POUR UNE ACTIVITE
COMMERCIALE OU ARTISANALE**

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL
COMMUNE DELEGUÉE D'URVILLE-NACQUEVILLE 5040 LA HAGUE



DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 13 janvier 2023 à 16h00

PREAMBULE

L'activité commerciale de proximité est reconnue comme un facteur d'attractivité. Le commerce présente un intérêt à destination de la population en termes d'animation, d'emploi, de lien social.

La commune de la Hague souhaite maintenir une offre qualitative et diversifiée sur son territoire et lance un appel à projet afin de recueillir les candidatures d'artisans, de commerçants de producteurs, intéressés pour développer une activité dans les locaux ci-dessous désignés.

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES DU LOCAL

Localisation du bien : Le bien se situe sur la parcelle cadastrée section 611 AE 395 sis sur la commune déléguée de Urville-Nacqueville, 2, place du chêne centenaire 50 440 La Hague

Descriptif du local : Le bien mis à disposition est constitué d'une pièce d'une surface d'environ 80 m² et de sanitaires.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL

Dans un 1^{er} temps, un bail commercial dérogatoire (bail précaire) régi par les dispositions de l'article L145-5 du code du commerce, sera proposé au porteur de projet sélectionné.

Durée : Le bail sera établi pour une durée de **1 an** et pourra être renouvelé sur demande expresse sans que la durée totale des baux n'excède 36 mois.

Loyer : Le montant de la redevance est fixé à la somme de 208 € HT.

En sus du paiement de la redevance, une provision pour charges d'un montant de 200 € nets mensuels sera due par l'occupant. Cette somme sera versée en même temps que le loyer.

La commune pourra procéder à une régularisation, à la baisse comme à la hausse, en fonction des consommations réelles constatées pendant la période d'occupation sur la base des relevés des compteurs électriques et d'eau d'entrée et de sortie.

ARTICLE 3 : EXAMEN DES PROPOSITIONS ET SELECTION DU CANDIDAT

Les dossiers seront instruits par une commission qui évaluera la conformité et la pertinence du projet au regard des critères de sélection listés ci-dessous et procéderont à la sélection du candidat retenu.

La commission, pourra, si elle le juge nécessaire, organiser un entretien pour demander des précisions complémentaires et départager des candidats le cas échéant. La commune de la Hague pourra, si elle le juge nécessaire, convoquer les candidats à un entretien afin qu'ils puissent soutenir et détailler leur proposition.

Les dossiers de candidature seront examinés sur le fondement des critères de sélection suivants :

- Complémentarité du projet avec l'offre locale déjà existante.
- Les plages d'ouverture au public (période, jours et heures d'ouverture)
- compatibilité du projet avec les valeurs portées par la commune et notamment l'aspect écoresponsable : L'entreprise devra adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et donc écoresponsable dans la gestion et l'exploitation (utilisation de matériaux durables et recyclables, limitation des déchets)
- projet générateur d'emplois directs ou indirects
- offre destinée à un public cible le plus large possible
- capacité du projet à renforcer l'attractivité du territoire

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE

- des visites du local pourront être organisées sur rendez-vous en janvier 2023.
- La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au vendredi 13 janvier 2023 à 16h00
- Analyse des candidatures /semaine 03
- Entretiens possibles /semaine 04
- Notification de la sélection /semaine 05
- Entrée dans les lieux : le local sera disponible à compter du 1^{er} mars 2023.
- Les travaux d'amélioration et d'aménagement nécessaires à l'activité seront à la charge du porteur de projet.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra être constitué des pièces suivantes :

- le dossier de candidature (formulaire joint en annexe) dûment complété par le porteur de projet
- Une note de présentation du candidat (ses expériences, ses motivations)
- Le descriptif de l'activité envisagée (concept, nature du projet...) ainsi que les aménagements projetés.
- Les modalités de fonctionnement (saisonnalité, jours et horaires d'ouverture, prestations envisagées de type click and collect...politique de prix)
- Tout autre document que le candidat jugera utile pour l'appréciation de sa proposition au regard des critères de jugement.

Les documents suivants seront à produire avant la signature du bail :

- L'inscription au registre national du commerce et des sociétés ou registre national des artisans
- Copie de la carte d'identité du(es) preneur(s)
- Copie des statuts pour les personnes morales
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité couvrant l'activité dans le local objet du bail

- La carte de résident temporaire ou un titre de séjour et une pièce d'identité pour les commerçants étrangers

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidatures, contenant l'ensemble des pièces demandées à l'article 5 seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception, ou déposés à la mairie contre récépissé ou transmis par voie dématérialisée contre accusé de lecture à l'adresse suivante :

**Commune de La Hague
8 rue des Tohagues – BP 217
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex**

courrier@lahague.com

En cas de remise des plis contre récépissé, il est rappelé que les jours et heures d'ouvertures sont les suivants :

Le lundi mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les propositions seront remises sous enveloppe anonyme et portant la mention :

« **ACTIVITE COMMERCIALE-LOCAL URVILLE-NACQUEVILLE– *Ne pas ouvrir*** ».

Les propositions devront parvenir à la commune de la Hague avant les dates et heures limites suivantes :

Vendredi 13 janvier 2023- 16h00

Toute proposition parvenue après les dates et heures limite imparties sera rejetée.

ARTICLE 7 : QUESTIONS DES CANDIDATS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite.

➤ **par courrier, à l'adresse suivante :**

Commune de La Hague
8 rue des Tohagues – BP 217
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex

➤ **par mail, à l'adresse suivante :**

courrier@lahague.com

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à la mairie de la Hague auprès de Mme HIBON au 02.33.01.93.64

Date d'affichage : 13 décembre 2022